

LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS

DIMENSION GÉOGRAPHIQUE



Bienvenue sur la première des deux vidéos du programme d'autoformation à la démocratie en santé.

Cette vidéo est consacrée à l'étude de l'agencement géographique du système de santé, ce que nous avons appelé «dimension géographique».

Le système de santé peut être découpé en 4 niveaux, allant du plus proche de nous : le **local**, au plus éloigné, le **national**, en passant par le **territorial** et le **régional**.

Cette mise en perspective met en évidence la volonté de **réorganisation du système de santé autour d'une médecine de proximité.**

En effet, au niveau Local, le système de santé s'ordonne autour du domicile avec :

- Les soins de premier recours représentés par les professionnels de ville intervenant en première intention,
- les établissements de santé de proximité,
- et un ensemble de dispositifs de prise en charge de population spécifiques, comme par exemple les Etablissements d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes, plus connus sous le nom d'EHPAD.

Le niveau Territorial découpe la région en plusieurs zones appelées «territoires» qui sont définies par les ARS. À ce niveau, le système s'enrichit :

- des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT),
- des Communautés Professionnelles des Territoires de Santé (CPTS),
- de structures de prise en charge médico-sociale et sociale telles que les SAMSAH ou Services d'Accompagnement médico-social des Adultes Handicapés,
- et enfin de dispositifs de coordination territoriaux comme par exemple les Centres Locaux d'information et de Coordination ou CLIC et la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie ou MAIA qui coordonnent une action sanitaire et médico-sociale auprès des personnes âgées.

Au niveau Régional, l'ARS guide l'ensemble des structures locales et territoriales selon le Plan Régional de Santé (PRS), lui-même décliné du Plan National de santé (PNS).

Au niveau National, le Ministère des Solidarités et de la Santé édite le Plan National de Santé en concertation avec les différents acteurs et l'avis consultatif de la Commission Nationale de Santé (CNS). Le système se complète des agences indépendantes de santé comme par exemple la HAS ou Haute Autorité de Santé et des organismes de protection, de prévoyance et réparation, comme par exemple la CNAM ou Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, les complémentaires santé ou encore la CCI ou Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux.

Les usagers disposent d'un ensemble de lieux de représentation au sein de ces diverses organisations. Comme par exemple le Conseil de Surveillance et le Conseil Régional de la Santé et de l'Autonomie ou CRSA au sein des ARS ou encore les Commissions des Usagers ou CDU dans les établissements de santé.

Ces fonctions de représentations sont assurées par des représentants des usagers issus d'associations de patients agréées au niveau régional ou national.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces notions détaillées dans les fiches de votre formation, ces fiches présentent les composantes du système de santé mais aussi les instances dans lesquelles vous pouvez exercer une fonction de représentation.

Sur chaque fiche, chaque niveau possède son code couleur, identique au schéma :

**vert pour le local, bleu pour le territorial,
rose pour le régional, et violet pour le national.**